

## Dispositions relatives à la sécurité et à la prévention des risques pour l'organisation d'une manifestation éphémère dans la Salle des fêtes

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation, **une personne sera désignée nommément responsable chargée de sécurité** ; cette personne devra désigner nommément au minimum 3 autres personnes chargées de mettre en œuvre, si nécessaire, tous les moyens disponibles pour assurer la prévention des risques et la sécurité du public pendant toute la durée de la manifestation.

### Chargé.e de sécurité

Nom, prénom	
Adresse	
N° portable ou fixe	
<i>Qualification/Expérience</i> : SSIAP, Secouriste (PSC1, SST, etc.), pompier volontaire, etc.	
Signature	

### Personnes désignées pour assurer le service de prévention et de sécurité du public (2 personnes au minimum) :

Nom, prénom	
Adresse	
N° portable ou fixe	
Qualification/Expérience (*)	

Nom, prénom	
Adresse	
N° portable ou fixe	
Qualification/Expérience (*)	

**(\*) Secouriste (PSC1, SST, etc.), pompier volontaire, etc.**

## INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

**Merci de prendre contact avec un des régisseurs de la salle des fêtes pour qu'il vous indique la jauge maximale autorisée en fonction de votre événement et de l'inscrire dans ce cadre.**

Jauge maximale autorisée (public admis et personnes dédiées à l'organisation) pour votre manifestation :

..... personnes debout / ..... personnes assises

**Cette jauge doit impérativement être respectée**

Il appartiendra à la personne **Chargée de sécurité** ainsi qu'aux personnes désignées par celle-ci :

1. De prendre connaissance en compagnie d'un agent municipal de la salle des fêtes des différentes consignes de sécurité et conduites à tenir pour l'évacuation du public, des différents moyens de lutte contre l'incendie présents sur site (détection, alarmes et moyens d'extinction) extincteurs, RIA, etc. (voir plan joint à ce document).
2. De procéder en compagnie d'un agent municipal de la salle des fêtes à l'inspection de la salle (avant que ne commence la manifestation) pour déceler les risques apparents pouvant affecter la sécurité.
3. D'évaluer et d'analyser les risques potentiels liés à la manifestation (mouvement de foules, malaises, etc.).
4. De prévoir un plan d'évacuation du public en lien avec la nature de la manifestation et d'en informer les personnes désignées pour assurer le service de prévention et de sécurité du public (3 personnes au minimum).
5. De s'assurer que les équipements de sécurité et de détection incendie de l'établissement ne sont pas neutralisés par les installations **pendant toute la durée de la manifestation**.
6. D'assurer **une présence permanente** pendant la présence du public sur le site de la manifestation.
7. D'alerter les services de police ou de secours si nécessaire.
8. De veiller **régulièrement pendant toute la durée de la manifestation** au maintien de la vacuité des itinéraires et des sorties de secours, de la vacuité des itinéraires d'accès à proximité du site favorisant l'accès des différents moyens de secours et de sécurité (accès pompiers, police ou gendarmerie, ambulance etc.).
9. De mettre en place tous les moyens nécessaires pour contrôler à tout moment durant la manifestation l'effectif total autorisé et respecter la capacité d'accueil du public.

**Je déclare avoir pris connaissance de ces préconisations et m'engage à les faire respecter en tous points.**

**Nom, prénom, qualité :** \_\_\_\_\_

**Association – Organisme :** \_\_\_\_\_ **Date de l'événement :** \_\_\_\_\_

**Le :** \_\_\_\_\_

**Signature :**